



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal du 26 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-six mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie LIGONNIERE, Maire.

Étaient présents,

Madame Marie LIGONNIERE, Monsieur Patrick ORGERON, Monsieur Jean-Jacques SAGOT, Madame Françoise MENES, Monsieur Philippe TARRADE, Madame Sidonie LASSANDRE, Madame Violaine CHARIL, Monsieur Olivier ATTANE, Monsieur Cédric LAFAGE, Monsieur Frédéric SERVAIS, Monsieur Franck MADIER, Madame Marie-France CHABAUD, Madame Corinne NICOLET, Monsieur Christian PREVOST, Madame Dominique BRIENS, Madame Sylvie GLUARD, Monsieur Christophe CHEVRIER, Madame Fabienne DE BEUVRON, Monsieur Jean-Luc RICOUX, Monsieur Sébastien BEROT, Monsieur Vincent TALLE, Madame Emilienne CHENIN.

Étaient absents,

Monsieur Pierre GALERNEAU (Pouvoir à Monsieur Patrick ORGERON), Monsieur Patrick EVENNOU (Pouvoir à Monsieur Cédric LAFAGE), Monsieur Guillaume GADAL (Pouvoir à Monsieur Frédéric SERVAIS), Madame Catherine FORGET (Pouvoir à Madame Marie-France CHABAUD), Monsieur Patrice BERNIER (Pouvoir à Monsieur Sébastien BEROT), Monsieur Hugues PERU, Monsieur Jean-Marie PANAZOL (Pouvoir à Monsieur Vincent TALLE).

Monsieur Franck MADIER a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation	20 mars 2024	Abstentions	00
Membres en exercice	29	Suffrages exprimés	28
Membres présents	22	Contre l'adoption	05
Procurations	06	Pour l'adoption	23
Membres absents	01		

DEL-2024_15 Budget primitif 2024 - Budget Principal

Monsieur Frédéric SERVAIS et Madame le Maire présentent le budget primitif de l'exercice 2024 annexé à la présente délibération, qui s'équilibre en section de fonctionnement à 10 628 130,88 euros et en section d'investissement à 6 344 134,81 euros.

Une note de synthèse récapitulant les principaux éléments a été envoyée aux conseillers municipaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le projet de budget primitif 2024 du budget principal,

AR Prefecture

017-211702741-20240326-DEL2024_15-DE
Reçu le 10/04/2024

Vu la délibération n° 2024-01 du 13 février 2024 relative au Débat d'Orientations Budgétaires 2024,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 4 mars 2024,

Considérant la nécessité d'établir un budget prévisionnel annuel,

Entendu l'exposé de Madame le Maire et Monsieur Frédéric SERVAIS, Conseiller Municipal Délégué,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 ci-annexé et dont les balances sont résumées ci-dessous :

- **En dépenses de fonctionnement :**

	Op. de l'exercice	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	10 628 130,88 €		10 628 130,88 €
Recettes	9 128 130,88 €	1 500 000,00 €	10 628 130,88 €

- **En dépenses d'investissement :**

	Op. de l'exercice	Reste à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	5 456 169,52 €	887 965,29 €		6 344 134,81 €
Recettes	5 195 692,22 €	194 980,00 €	953 462,59 €	6 344 134,81 €

- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre toutes formalités utiles à l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,
- Monsieur le Comptable Public, Service Gestion Comptable de Ferrières-Périgny et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

Le Maire,
Certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Périgny, le 10/04/2024

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Marie LIGONNIERE

